PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

CTM Collectivité Territoriale de Martinique

Le 15 septembre 2026,

PLAN DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE

2026-2036

PROJET

La Martinique connaît depuis plus de 20 ans une dépendance alimentaire croissante, avec un taux d'importation de l'ordre de 80%. Dans un contexte de tensions internationales aux multiples conséquences et de dérèglement climatique, la recherche d'une souveraineté alimentaire est devenue stratégique.

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations (LOSARGA), du 25 mars 2025, consacre la souveraineté alimentaire comme intérêt général majeur, et instaure la mise en place de Plans de Souveraineté Alimentaire (PSA), sur tout le territoire.

La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Annie GENEVARD, a lancé les Conférences de la souveraineté alimentaire dès la fin de l'année 2025, avec des travaux nationaux organisés autour de sept groupes sectoriels. La phase territoriale vise à bâtir un scénario de reconquête de notre souveraineté sur toute la chaîne de valeur.

Dans les territoires ultra-marins, le travail avait déjà été engagé. En Martinique, une *« feuille de route pour l'autonomie alimentaire »* a ainsi été élaborée en 2022-2023. Elle comprend 63 actions, dont le suivi et la priorisation sont assurés par le COSDA. Mais, d'une part, la LOSARGA a précisé en 2025, le contenu des Plans de Souveraineté Alimentaire, et d'autre part, le contexte environnemental, économique, géopolitique, a évolué. Ces raisons rendent aujourd'hui nécessaire une évolution de la feuille de route pour la transformer en véritable plan stratégique.

A. Table des matières

A. Méthode d'élaboration de ce Plan de souveraineté alimentaire (PSA) en Martinique....4
B. Contexte socio-économique et dynamique démographique....6
1. L'agriculture dans l'économie martiniquaise....6
2. La pêche dans l'économie martiniquaise....6
3. Une dynamique démographique préoccupante....7
C. Comportements alimentaires et systèmes d'approvisionnement....7
1. L'accessibilité à une nourriture saine et de qualité est inégale....7
2. La lutte contre le gaspillage alimentaire : une priorité....8
3. Les circuits de distribution....9
D. Les transformateurs....10
E. La capacité de production agricole....12
1. Généralités....12
2. La filière Fruits, légumes et tubercules....15
3. Production animale....17
4. Filières de niche : vanille, cacao, café, miel....18
5. Productions non alimentaires....18
6. Filières d'exportation....19
a) Banane dessert export (variété Cavendish)....19
b) Sucre-rhum....20
c) Melon export....21
F. Pêche et aquaculture....21
1. Pêche....21
2. Aquaculture....22
G. Enjeux climatiques et transition agroécologique....23
1. Une nécessaire adaptation au dérèglement climatique....23
a) Affiner la connaissance géophysique....23
b) Anticiper et adapter l'agriculture Martiniquaise....26
2. Les enjeux environnementaux majeurs....26
a) La Ressource en eau :....26
b) Les Produits phytosanitaires....27
c) Une agriculture trop dépendante des importations....27

PROJET

3. L'agroécologie, l'avenir de la production agricole martiniquaise ?.....27
a) L'agroécologie.....27
b) L'agroforesterie.....28
c) L'agriculture biologique (AB).....29
H. Le plan d'actions.....30
1. Les actions pour les filières agricoles.....30
a) Les actions issues de la feuille de route 2022-2023.....30
b) 3 actions nouvelles et prioritaires ont été proposées et validées par le COSDA.....31
c) Les autres actions, issues de la concertation menée en 2026.....31
2. Les actions pour la filière Pêche.....34
3. Le plan d'actions de la Filière aquaculture.....34
4. Les actions transversales : les PAT (Projets alimentaires territoriaux).....34
5. Le soutien aux PME/TPE agricoles et agroalimentaires.....35
6. Le financement de la souveraineté alimentaire.....36
a) La Place des banques.....36
b) Les fonds européens.....38
7. Vers un système alimentaire coordonné ?.....38
8. Les indicateurs.....39

PROJET

A. Méthode d'élaboration de ce Plan de souveraineté alimentaire (PSA) en Martinique

L'élaboration du Plan de Souveraineté de la Martinique s'est inscrite dans un calendrier contraint dicté par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA). La trame des PSA a été transmise le 9 mars 2026 par la DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), pour une date limite de remise des PSA fixée au 15 juin 2026 (afin de permettre une synthèse nationale pour septembre 2026).

Cependant, contrairement à l'hexagone, les territoires ultra-marins avaient tous déjà réfléchi à une stratégie pour réduire leur dépendance aux importations et renforcer leur production agricole locale, afin de faire face à des potentielles crises alimentaires majeures. La Chambre d'agriculture s'est dotée d'un « Plan de relance et de transformation de l'agriculture (2020-2030) », avec 100 actions identifiées. La Collectivité territoriale de Martinique (CTM), compétente en matière de développement économique et de pilotage des programmes européens, a décliné, à travers sa « Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise pour l'autonomie alimentaire », avec un plan d'actions s'appuyant sur l'ensemble des outils disponibles dont le POSEI et le FEADER (CTM, 2022). Cette stratégie vise à améliorer les capacités de production, soutenir l'installation des agriculteurs et développer les filières prioritaires. La valorisation des produits locaux, l'adaptation des aides financières et la préservation des ressources naturelles en sont également des axes majeurs. L'objectif est de construire un système alimentaire plus résilient, durable et moins dépendant des importations.

Ces travaux ont nourri la « feuille de route pour l'autonomie alimentaire » validée par le COSDA[1] en avril 2024.

Tous ces travaux préalables ont facilité l'élaboration du présent PSA.

Une équipe projet a été créée, afin de coordonner les travaux. Mesdames LOUIS-LEOPOLD Sylvie (pour la Collectivité Territoriale de Martinique), JOACHIM Roselyne (pour la Chambre d'agriculture) et LEROUVILLOIS Karine (pour la DAAF). Elles se sont réunies très régulièrement pour piloter le projet.

L'actualisation de l'état des lieux et le partage de l'analyse

Après une importante exploration bibliographique, les premiers travaux ont été débattus en COSDA élargi, lors de 2 réunions, en octobre 2025 et février 2026. A partir des éléments d'analyse portés à la connaissance de tous, chaque acteur était invité à réfléchir à des objectifs de production réalistes, à horizon 10 ans.

Le travail au sein des filières et la consultation élargie

Avec la LOSARGA[2] du 25 mars 2025, la souveraineté alimentaire est érigée au rang d'intérêt général majeur. La loi précise également les principes d'élaboration des Plans de souveraineté alimentaire, qui doivent être validés dans chaque Région.

[1] *Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole*

[2] *Loii d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations*

PROJET

Parmi ceux-ci, figure l'association d'un nombre élargi d'acteurs, de l'amont à l'aval, jusqu'au consommateur final. Cette nouvelle donne justifiait donc une concertation locale plus large.

De par leur organisation et leurs missions, les interprofessions sont les principaux moteurs des plans de souveraineté alimentaire, dans le sens où elles incluent la production mais aussi les transformateurs et les distributeurs. L'AMIV (*Association Martiniquaise Interprofessionnelle de Viand*e) et l'AMIFEL (*Association martiniquaise interprofessionnelle des fruits et légumes*) récemment créée, ont donc animé les travaux au sein de leur filière et produit des documents de synthèse.

Au-delà de ces acteurs, la concertation a été beaucoup plus large : une soixantaine de structures ont été invitées à produire une contribution libre, en fonction de leur secteur d'activité. Dix-huit ont répondu. *(Voir annexe 1)*

Pour la pêche et l'aquaculture, la Direction de la Mer a coordonné le travail, avec le Comité Régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) et le Collectif pêche Martinique (COPEM).

La première conférence de souveraineté alimentaire

Cette phase territoriale a fait l'objet d'une restitution et d'un débat lors d'une « Conférence de souveraineté alimentaire », qui a eu lieu le jeudi 4 juin 2026, à la CTM, sous la présidence de messieurs le Préfet, le conseiller exécutif de la CTM en charge de l'agriculture et de l'alimentation et le président de la Chambre d'agriculture. L'objectif de cette Conférence était de :

• partager l'ensemble des travaux,

• fiabiliser des objectifs de production agricole à horizon 2036,

• identifier les projets structurants pour la souveraineté alimentaire de la Martinique,

• et surtout, faire dialoguer tous les maillons de la chaîne de valeur, et installer ce dialogue dans le temps.

Pour la première fois, au sein d'une seule et même assemblée, tous les acteurs concernés ont été invités à débattre de Souveraineté Alimentaire. Cent cinquante invitations ont été envoyées.

- L'ensemble des acteurs de la production agricole et de la pêche : interprofessions, organisations de producteurs, associations d'agriculteurs, syndicats agricoles, SAFER, comité régional des pêches
- Les distributeurs (4 principaux groupes de GMS)
- Les Chambres Consulaires
- Les représentants des transformateurs
- Les acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation
- Les acteurs de l'enseignement et de la formation
- Les acteurs du financement
- Les associations de défense de l'environnement et des consommateurs
- Les services de l'État concernés, les 3 sous-préfets

PROJET

- La CTM, les 3 communautés d'agglomération, le Parc naturel de Martinique, l'association des maires de Martinique
- Les parlementaires (les 4 députés et les 2 sénateurs)

Cent personnes ont participé à la conférence.

La priorité a été donnée à l'expression des acteurs de la souveraineté alimentaire, dans toute leur diversité : les interprofessions, les transformateurs, les distributeurs, les chercheurs, les collectivités...Une dizaine d'intervenants se sont exprimés devant l'assemblée.

L'évènement s'est articulé en 3 parties :

- Introduction
- Les filières : l'AMIV, l'AMIFEL et la Direction de la Mer ont présenté les enjeux de leurs filières
- Les acteurs : la parole a été donnée aux transformateurs, distributeurs, EPCI, consommateurs…
- Les projets et les actions structurants : deux exemples ont été présentés, parmi ceux validés par le COSDA : le Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique (CTEA) et le Marché d'Intérêt Territorial.
- Conclusions et perspectives

La manifestation s'est clôturée par un moment de partage autour d'un buffet à base de produits locaux.

Les présentations des intervenants sont accessibles sur la page internet de la Daaf de Martinique :

https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/conference-sur-la-souverainete-alimentaire-se-ansanm-ansanm-nou-key-rive-04-06-a1245.html

B. Contexte socio-économique et dynamique démographique

1. L'agriculture dans l'économie martiniquaise

- PIB 2023 : 10,1 Md€ (+0.8 % entre 2013 et 2023)
- L'agriculture contribue pour 2,7 % à la valeur ajoutée, l'agro-industrie pour 3,4 %.
- 2 679 exploitations en 2020, chiffre en baisse constante depuis 2010 (-19 %).
- L'agriculture assure 15 % des exportations, mais principalement via les filières banane et rhum.

Bien que l'agriculture ne représente que 2,7% de la valeur ajoutée du territoire, le secteur agricole reste stratégique, notamment pour l'emploi rural, le maintien des paysages, les exportations et l'attractivité touristique. Sa contribution à l'auto approvisionnement en denrées fraiches est indéniable.

PROJET

2. La pêche dans l'économie martiniquaise

- En 2024, 8 037 tonnes de poissons ont été produites et importées en Martinique pour les besoins de la consommation de la population, ce qui représente une quantité de 22 kg par habitant.
- La production locale estimée par le Système d'Informations Halieutiques de l'IFREMER s'élève à 1 829 tonnes en 2024. La production aquacole relevée en 2024 est de 62 tonnes. La production locale de poisson et fruits de mer représente 24 % de la consommation globale de produits de la mer de la Martinique.
- Le volume des importations en produits frais, congelés, séchés/fumés pour les poissons et fruits de mer est de 6 146 tonnes, ce qui représente plus de 76% de la consommation globale de produits de la mer. Concernant les volumes d'import de denrées d'origine animale (viandes et poisson), la part de poissons et fruits de mer s'élève à 23 %.

3. Une dynamique démographique préoccupante

- Population 2025 : 355 459 habitants (On comptait 400 000 habitants en 2006).
- **Projection 2030 : 339 000 habitants** et projection 2042 : 286 000 habitants.
- Le vieillissement est prononcé : la Martinique est déjà la région française avec la part la plus élevée de personnes âgées de 60 ans et plus. Dès 2040, la moitié de la population aura plus de 58 ans.
- Un taux de pauvreté de 27 % (données INSEE 2021), la moyenne nationale étant à 15 % (le taux variant de 11 % à 36%).

Ces évolutions impactent fortement les besoins alimentaires qui s'orientent vers davantage de produits faciles à préparer, une plus grande attention portée à la qualité nutritionnelle (notamment chez les plus âgés), à un prix qui reste abordable (et accessible à tous).

C. Comportements alimentaires et systèmes d'approvisionnement

Près de 90% des calories consommées sur le territoire sont importées.

Un bémol subsiste néanmoins : la part de l'autoconsommation est méconnue mais structurelle. Selon l'ADEME (2022) : 26% des ménages pratiquent l'autoconsommation, 44% des fruits et légumes et 16% des viandes consommées seraient sont issus de leur propre production.

1. L'accessibilité à une nourriture saine et de qualité est inégale

La Martinique fait face à de fortes inégalités sociales en matière de nutrition.

- Le budget alimentaire est en recul (14 % des dépenses en 2022 contre 21,6 % en 2017), et cela en partie à cause des prix élevés (+40 % vs Hexagone).
- La surconsommation de produits gras/sucrés est avérée.

PROJET

- Les quatre profils alimentaires identifiés par la dernière étude Kannari[3] disponible, montrent une transition alimentaire marquée chez les jeunes vers des produits carnés et plus transformés.

- Sous-consommation de fruits et légumes frais, surtout chez les plus modestes et les plus jeunes (le vieillissement de la population pourrait toutefois contrebalancer l'effet de la baisse de la population en termes de demande de fruits et légumes).

- Forte consommation de poissons frais (2,6 fois plus que l'Hexagone) et de viande (dominée par la volaille). La concurrence avec la viande congelée importée, vendue beaucoup moins cher que la production locale, limite la taille des marchés et compromet le développement d'élevages spécialisés.

Seule une politique volontariste visant une bonne adéquation entre production, alimentation et santé, pourrait inverser la tendance.

Le Programme national nutrition santé 5 (PNNS) a été publié le 8 avril 2026 à l'occasion du One Health Summit, Le PNNS 5 s'applique à tous, en Hexagone et dans les territoires ultramarins, et est structuré en 3 axes :

Axe 1 : Garantir à tous l'accès à des environnements nutritionnels durables favorables à la santé

Axe 2 : Encourager des comportements nutritionnels sains et durables

Axe 3 : Faire des milieux de vie des espaces promoteurs de santé

Le PNNS 5 ambitionne de renforcer les actions en Outre-mer par un accès à une alimentation équilibrée, adaptée aux réalités locales.

La précarité alimentaire, accentuée par des taux élevés de pauvreté et le coût élevé des produits importés, constitue un défi majeur en Martinique.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour garantir un accès à une alimentation locale et durable pour tous, en complément des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) :

- Les circuits de distributions solidaires et coopératifs comme les épiceries sociales ou le marché coopératif du MANA (Marché du Nord Atlantique) sont à soutenir et renforcer.

- La création de fermes publiques, par les collectivités, permettrait d'alimenter la restauration collective en produits frais et de qualité, tout en assurant un revenu stable et des conditions de travail attractives pour de jeunes agriculteurs. Quelques projets communaux émergent doucement et doivent être accompagnés.

- Enfin, l'éducation alimentaire permettra de faire évoluer les modes de consommation vers des régimes plus sains, riches en fruits et légumes, moins dépendants de produits industriels transformés et de protéines animales.

[3] *Les résultats de Kannari 2 devraient être disponibles en juin 2026*

PROJET

2. La lutte contre le gaspillage alimentaire : une priorité

On retrouve dans les poubelles des martiniquais 21,7 kg de denrées gaspillées par habitant et par an, dont 9 kg encore emballés soit 7 800 tonnes de denrées alimentaires par an gaspillés chez les ménages[4] . Même s'ils sont en deçà de ceux relevés sur le territoire national (55 kg de déchets par habitant et par an en 2025), ces chiffres invitent à mettre en place une politique volontariste de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les pistes identifiées sont :

- La création d'un Réseau de Lutte contre le Gaspillage alimentaire (REGAL) qui réunit l'ensemble des acteurs de la chaine alimentaire pour diffuser l'information, partager et capitaliser les bonnes pratiques
- La réalisation de diagnostics " gaspillage alimentaire" systématiques en restauration collective (l'opération assiette vide pilotée par la DAAF en partenariat avec l'ADEME est une démarche à pérenniser)
- Le renforcement de l'information du grand public. Plusieurs appels à projets lancés par l'ADEME /DAAF/ARS /CTM /DEETS incluant la thématique n'ont pas donné les résultats escomptés. On constate un niveau toujours élevé de gaspillage dans la poubelle.

En parallèle à la question du gaspillage, celle de la réutilisation des déchets par le compostage individuel qui est encouragé par les communes et les EPCI reste insuffisamment pratiquée.

Le gaspillage pourrait également être réduit directement au niveau des agriculteurs. En effet, une étude réalisée en 2019 a montré qu'en moyenne 25% de la production n'est pas livrée par l'agriculteur, soit 4 tonnes par hectares perdus, soit par manque de temps, de main d'œuvre ou de débouchés.

Une association, "Le réveil agricole" en récupère une petite partie (1000t/an) pour le redistribuer à la Banque alimentaire. Son modèle économique reste très fragile car fortement dépendant des subventions. La collecte généralisée pourrait être soutenue voire organisée directement par les groupements agricoles (notamment les organisations de producteurs).

3. Les circuits de distribution

Les circuits de distribution ont également un impact direct sur l'alimentation des ménages.

Les distributeurs ont donc un rôle à jouer pour améliorer l'alimentation de la population.

- Les achats en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) représentent plus de 80 % des achats alimentaires. Le rôle de ces distributeurs est donc stratégique dans la reconquête d'une souveraineté alimentaire suffisante (canal de massification permettant d'écouler des volumes et de sécuriser les débouchés pour la production locale). Leur place dans la chaine de valeur et leur rôle dans la répartition de la valeur ajoutée pour soutenir l'équilibre amont-aval est primordiale.
- Le hard discount est surreprésenté en Martinique. Les produits qui y sont vendus parfois moins chers, mais sur des gammes de qualité moindre.

[4] *source ADEME : étude Modecom – caractérisation des ordures ménagères 2024*

PROJET

- Les centrales d'achat de l'hexagone influencent fortement l'offre disponible.
- La vente sur les marchés, la vente directe et les circuits informels restent significatifs, mais sont difficiles à chiffrer. La traçabilité et les contrôles qui y sont liés sont à cet endroit, un enjeu.
- La restauration collective est un puissant levier pour soutenir la production locale et changer les comportements alimentaires.

Zoom sur la restauration collective

La Martinique compte 554 établissements appartenant aux quatre grandes catégories suivantes :

- Scolaire et universitaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université)
- Santé et médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite)
- Entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise)
- Autres (centre de vacances, armée, prisons etc.)

13 millions de repas sont servis chaque année.

30 millions d'euros d'achats alimentaires / an

La loi EGALIM fixe un objectif d'approvisionnement de 20% de produits de qualité et durables dont 5% de bio. L'analyse des télé déclarations "ma cantine", affiche des résultats très en deçà (5% de produits de qualité et durables dont 0,7% de produits bio). Les autres labels représentés sont essentiellement les labels RUP et HVE, ...).

- L'aide alimentaire est essentielle. Et, avec 29 % de familles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, les besoins d'aide alimentaire vont en s'accroissant. En 2022, la Banque Alimentaire est venue en aide à 13 000 familles soit 25 500 personnes alors que près de 100 000 personnes en auraient besoin. Le réseau des acteurs de l'aide alimentaire est constitué par la Banque alimentaire de Martinique, qui assure la collecte gratuite de produits, et qui collabore avec un réseau d'acteurs répartis sur tout le territoire : les CCAS, des associations indépendantes et les réseaux caritatifs de la Croix Rouge, du Secours catholique, etc. Environ 50 tonnes de denrées alimentaires sont collectées par ce biais, avec des soutiens publics et privés.

D. Les transformateurs

Les industries alimentaires et de fabrication de boissons (hors artisanat commercial) génèrent un chiffre d'affaires de 458 millions d'euros en 2021[5]. L'artisanat commercial a généré un Chiffre d'Affaires de 89 M€.

[5] *Enquête ESANE 2021*

PROJET

On observe une forte polarisation du secteur, avec :

- D'un côté des PME (certaines appartenant à des holdings régionales), bien équipées en moyens techniques et en main d'œuvre qualifiée, rentables économiquement ... mais qui transforment essentiellement des matières premières importées (exception faite du rhum et des goyaves).
- De l'autre, des microentreprises, qui valorisent les produits locaux, et bénéficient d'une bonne image auprès de la population, mais dont la viabilité économique est fragile et incertaine.

Les microentreprises emploient par définition moins de 10 salariés, mais ensemble, elles génèrent environ 50 % des emplois du secteur. Elles représentant 85 % des entreprises agroalimentaires de l'île.

La filière Rhum agricole génère à elle seule entre 120 et 150 millions d'euros par an, incluant la production, la transformation et l'export. France Agri Mer évalue la croissance moyenne du secteur à 5 % par an depuis 2020.

Les autres secteurs bien représentés sont les suivants : boissons non alcoolisées, farines, transformations de fruits, produits laitiers, snacking.

PROJET

Proposition d'analyse de l'agroalimentaire en Martinique

Forces	Faiblesses
Pôle Agro ressources et de Recherche de Martinique : centre de ressources technologique performant, soutien R&D, Innovations, formations, équipements.	Coûts de production élevés (import matières premières, main-d'œuvre, transport).
Up'Agro = pépinière d'entreprises d'agro transformation et d'innovations agroalimentaires.	Équipements TPE obsolètes, énergivores, parfois non conformes => impact environnemental important du secteur
Cluster INOVAGRO, dynamique collaborative d'entreprises d'agro-transformation.	Absence d'ateliers partagés / plateaux techniques insuffisants.
MIT : Marché d'Intérêt Territoire (plateforme logistique) en cours, structuration de filières fruits/légumes.	Montée en compétences nécessaire en digital, e-commerce, export, innovation...
L'AMPI (Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie) regroupe 124 industries	Les TPE ont une faible capacité de recherche et développement, et d'investissement.
Jeunes entrepreneurs innovants (glaces, kéfir, épices, boissons).	Entreprises fragilisées : crises COVID, émeutes fin 2024, aléas climatiques.
Subventions de l'UE (FEDER, FEADER, FEAMPA, POSEI), défiscalisation...	Forte dépendance aux subventions (60 % des investissements).
Existence d'une marque d'origine : Cœur Martinique	
La commande publique est une autre forme de soutien public	Les délais de paiement des structures publiques mettent de nombreuses entreprises en difficulté de trésorerie
Infrastructures portuaires modernes	Dépendance logistique maritime + coûts du fret élevés.

Opportunités	Menaces
Demande locale croissante pour produits pays, labels RUP/Bio/Cœur Martinique.	Petitesse du marché local, volumes faibles, économies d'échelle limitées.
Tourisme : +1 M visiteurs/an ; croissance du tourisme gastronomique (+12 % d'ici 2030 ?).	Production agricole locale insuffisante et irrégulière : difficultés d'approvisionnement.
Transition écologique et énergétique pour diminuer les coûts	Dépendance énergétique (73 % du mix fossile) + flambée des prix du carburant. Entreprises peu préparées au dérèglement climatique Impact carbone
Fort potentiel d'innovation : épices, superaliments, cosmétiques, fermentation.	Concurrence des importations à bas coût (viandes, boissons, produits transformés).
PPNS incite à augmenter la consommation de fruits, légumes et poissons	Evolution défavorable des habitudes alimentaires (bas prix et qualité)
Écosystème financier présent pour accompagner les projets : AFD, BPI.	Des TPE/PME peu soutenues par le secteur bancaire local et ayant difficilement accès aux aides publiques
Productions sous valorisées en quantité importante (Fruit à pain)	Tensions et menaces sur les systèmes d'aide tel le POSEI
Export possible vers CARICOM (15 M consommateurs) ?	Instabilité géopolitique : droits de douane, accords Mercosur, volatilité.

E. La capacité de production agricole

1. Généralités

Diminution et concentration continue des exploitations

- 2189 exploitations en 2024 contre 3307 en 2010
- SAU passée de 24 982 ha en 2010 à ~19 978 ha en 2024 (–20 %).
- Micro-exploitations encore majoritaires (57 %) mais en net recul.
- SAU moyenne par exploitation en progression de 20 % en 10 ans. Elle était de 8,2 ha en 2020.

Population agricole vieillissante et exerçant une double activité

- Âge moyen des chefs d'exploitations : 56 ans.
- Moins de 1 % de jeunes agriculteurs (< 30 ans).
- Seuls 50 % des chefs d'exploitation travaillent à temps plein sur leur ferme ; Ils sont 34 % à travailler au mieux un mi-temps.

Secteur de moins en moins attractif

- Une dizaine d'installations aidées par an, ce qui est très largement insuffisant pour renouveler les générations. Les conditions requises pour la transmission ne sont pas présentes.

PROJET

- Faible attractivité de l'emploi salarié agricole. Baisse de 56 % pour l'emploi saisonnier et de 48% pour la main d'œuvre familiale permanente (en ETP). La banane concentre 56 % de la main d'œuvre salariée agricole.

Effondrement des productions

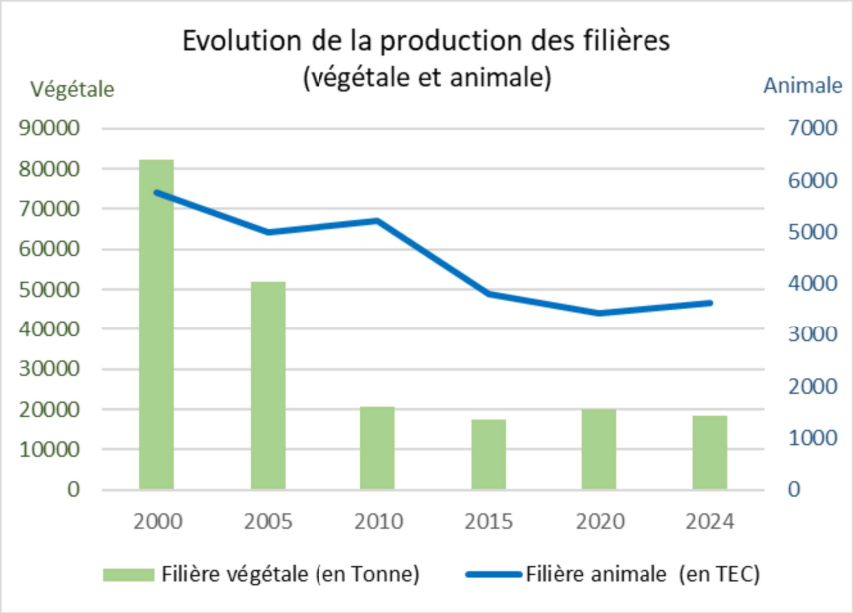

	2000	2005	2010	2015	2020	2024	Taux évolution 2000-2024
Légumes en T	48 738	34 056	8 466,7	6 494,5	9 717,4	9 262,9	-81,0%
Tubercule en T	19 320	7 064	3 954	3 954,5	3 955	2 904	-85,0%
Fruits (hors banane export)	14 296	10 698	8 156	7 013,9	6 317,6	6 377,3	-55,4%
Filière végétale (en Tonne)	**82 354**	**51 818**	**20 576,7**	**17 462,9**	**19 990**	**18 544,2**	**-77,5%**
Bovins	1 750	1 647	1 125	1 036	548	652	-62,7%
Porcins	1 522	1 273	1 145	1 080	1 223	991	-34,9%
Ovins+Caprins	427	114	73	61	30	29	-93,2%
Volaille	2 062,8	1 971	2 873	1 616	1 624	1 962	-4,9%
Filière animale (en TEC)	**5 761,8**	**5 005**	**5 216**	**3 793**	**3 425**	**3 634**	**-36,9%**

La production végétale s'est effondrée entre 2000 et 2010 pour plusieurs raisons.

Après une période de production florissante, les méthodes et conditions de production ont montré leurs limites. Ainsi, les cultures maraîchères, qui étaient principalement en systèmes intensifs ont fortement régressé suite à :

- ✓ La fatigue des sols
- ✓ Les aléas et écarts climatiques répétés (dont le cyclone DEAN..)

PROJET

- ✓ L'augmentation des températures (réchauffement)
- ✓ La pression sanitaire persistante, sans recours
- ✓ La disparition de matières actives
- ✓ La faible disponibilité de semences adaptées
- ✓ La diminution de main d'œuvre
- ✓ Le sous-équipement des exploitations
- ✓ L'impact de la pollution à la chlordécone…

Depuis 2010, la chute semble freinée, mais la production est à un niveau historiquement bas, sous la barre des 20 000 tonnes.

La production fruitière, dominée par la banane (99% du total) est en repli de 33% entre 2010 et 2020. Les prairies sont également en recul de 77%. Seul le maraîchage progresse significativement, mais reste bien en deçà des besoins locaux.

Evolution des productions animales

- La production animale, dominée par la production de volailles (48% du tonnage produit en 2020) est en repli d'un tiers entre 2010 et 2020. La production de volailles diminue de 43% et se rapproche de la production de porcins (qui augmente de 7%). La production de viande bovine subit un repli de 51 %.
- Les cheptels bovins, principalement détenus par de petits détenteurs disparaissent en même temps que la population d'éleveurs vieillissante et peu encline à poursuivre une activité de plus en plus contraignante.
- La production d'ovins et de caprins devient encore plus marginale en 2020. Ces productions ont fortement diminué sujettes à la récurrence des prédations canines et des vols répétés.

Toutes les filières sont très dépendantes des importations d'intrants (aliments, plants, poussins, pesticides et engrais…). L'augmentation des coûts liés aux crises récentes ont un impact direct sur la production.

Des taux de couverture du marché faibles et qui diminuent

Produits	Taux 2014 (%)	Taux 2024 (%)	remarques
Oeufs	93		50 millions d'œufs produits/an, chez 80 producteurs, mais dépendance totale en intrants Le taux de couverture 2024 a été impacté par un accident sanitaire
Légumes	37	39	Production environ 9000t. Autosuffisance en melons (40 % de la production est exporté).
tubercules	39	32	Production environ 4000 t. Impact fort de la pollution à la chlordécone Le manioc et ses dérivés (farine, cassaves,

PROJET

			biscuits salés et sucrés) …) connaît un réel regain d'intérêt
Fruits (hors banane)	40	36	Top 3 : Goyave 935 t (transformation en jus et confiture). Ananas frais (450 t). Agrumes (336 t).
Volailles	11	12	
Viandes fraîches (bétail)	13	9	2024 : bovins (11%), porcs (9%), et ovins (3%)

2. La filière Fruits, légumes et tubercules

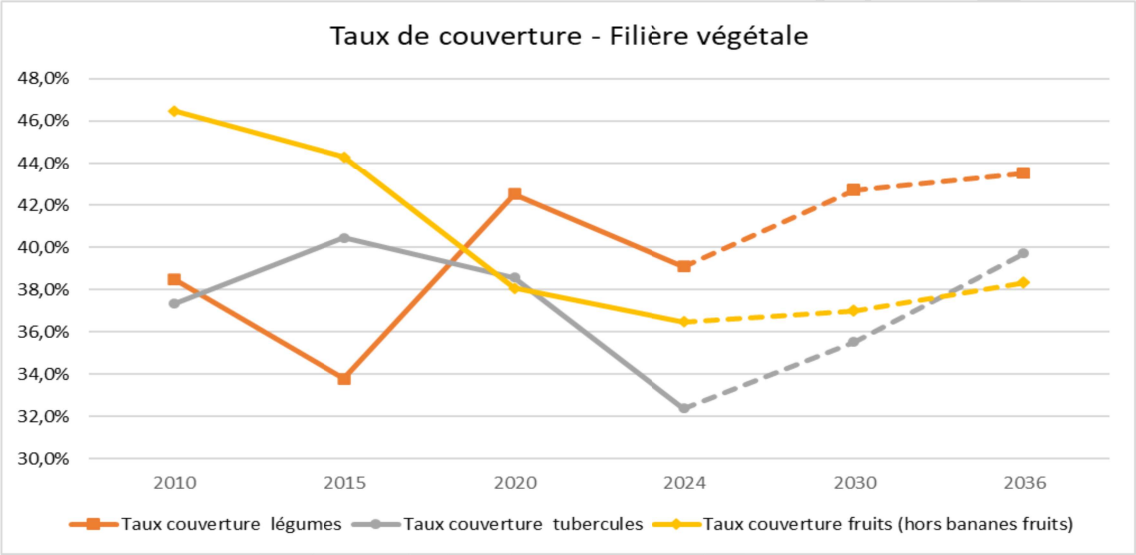

Analyse de la filière

Filière fruits et légumes	
Faiblesses et menaces sur le secteur	• Depuis la disparition de la SOCOPMA en 2014, la production est très dispersée. • 6 OP agréés par la DAAF ; 211 producteurs adhérents ; 7200 t commercialisés soit seulement 35 % des volumes. • La production « hors OP » reste largement dominante. Elle représenterait environ 81 % des exploitants pour 65 % des volumes vendus (qui ne bénéficient donc pas du POSEI) • On note la présence significative de la production « traditionnelle » non déclarée et de circuits de commercialisation informels, sans traçabilité (petits producteurs non déclarés, ventes de bord de route) qui échappent souvent aux pouvoirs publics ; constitue une concurrence déloyale pour les producteurs déclarés. • La filière manque également, depuis de nombreuses années, d'une interprofession. L'AMIFEL a été constituée le 5 février 2026. Elle est en pleine structuration.

Filière fruits et légumes	
	• Les échecs précédents des tentatives de structuration ont conduit à une défiance entre acteurs qui est encore bien ancrée • Insuffisance de nouvelles références systèmes pour pallier la diminution de l'usage des phytos • Insuffisance d'accompagnement et de structuration des petites exploitations • Inadaptation des dispositifs d'aides • Le coût du travail est très élevé (jusqu'à 90% des coûts en maraîchage Bio) • Le dérèglement climatique complique déjà fortement la production (explosion des maladies, manque d'eau, faiblesse des alternatives) • La crise du chlordécone a instauré un climat de méfiance des consommateurs vis à vis de la production locale • Circuits d'importation bien établis • Absence de transmission et de relève
Forces et opportunités	• Une grande diversité de productions (11 espèces de légumes à plus de 100t, et 7 de fruits). • Potentiel de fruits et légumes peu exploités • Travaux d'innovation sur la valorisation des fruits et légumes • Le seul secteur où le nombre de producteurs progresse • Une production potentiellement à haute valeur ajoutée sur des surfaces modestes • Marché local et restauration collective très demandeurs, à condition de rassurer sur le caractère sain des produits, spécialement pour les « légumes peyi » (dachine, igname, patate douce.) • Développement de l'agritourisme et du tourisme gastronomique • Recommandations du PPNS 4 : consommer davantage de fruits et légumes • L'environnement politique, technique et financier est favorable à la filière • Le Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique (CTEA) doit aider les petites exploitations (70 % du total) à augmenter leur production. • Les difficultés chroniques et croissantes des filières canne et banane pourraient inciter certaines exploitations spécialisées à se diversifier • Le projet de marché d'intérêt territorial (MIT) doit permettre d'organiser la distribution • La mise en place de l'AMIFEL et ses projets (Cf Contribution)

PROJET

3. Production animale

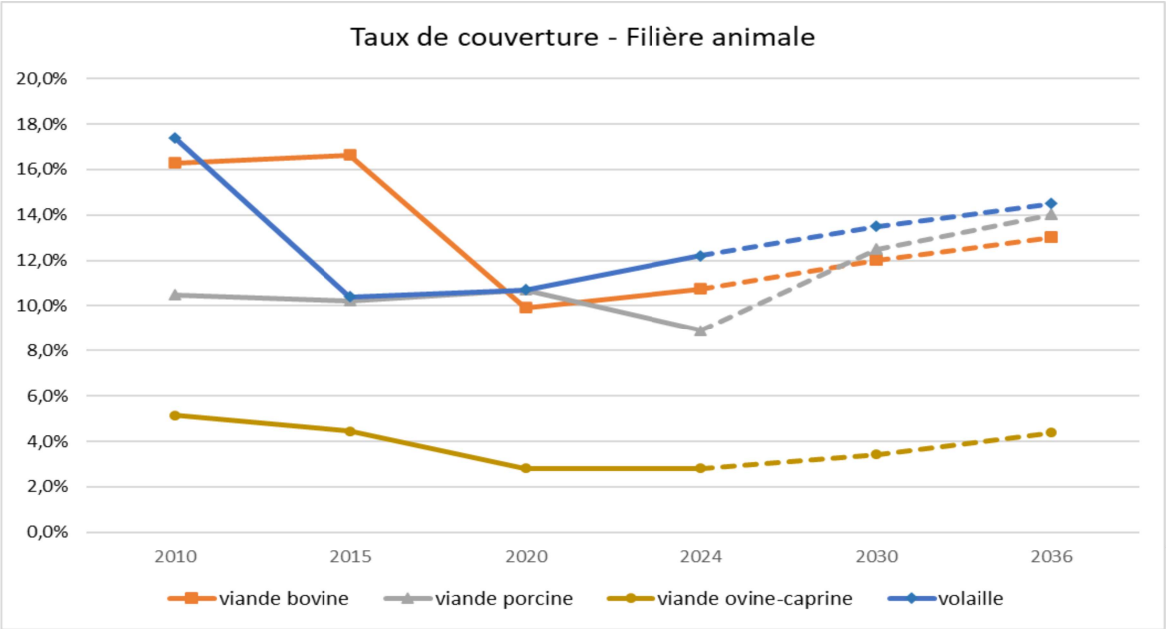

Analyse de la filière animale

Forces et opportunités	• Bonne image de la viande locale (surtout pour les bovins et ovins à l'herbe) • Utilisation de la marque Cœur Martinique, Produit Pays • L'aval valorise bien la viande locale. • Prévision de mise en place d'un atelier de viande hachée de bœuf • Développement de l'agritourisme et du tourisme gastronomique • Une filière « tirée » par la volaille • Une filière structurée avec une interprofession qui existe depuis 2012 (l'AMIV) • Des projets d'amélioration identifiés (cf. Présentation AMIV) • 84 % des volumes transiteraient par les structures collectives animales • Nombreux bénéfices des prairies (biodiversité, paysage, rétention de l'eau et des sols...)
Faiblesses et menaces sur le secteur	• Peu de perspectives d'évolution en quantité • Marché toujours largement dominé par des viandes importées d'Europe (notamment volailles congelées de « dégagement »). • L'abattoir départemental dispose d'une capacité de tonnes par an, mais traite à peine plus de 2 000 tonnes, ce qui le fragilise financièrement. • Une production qui nécessite de lourds investissements (cheptel, bâtiments, foncier) • La décontamination du bétail qui a pâturé sur praires contaminées au chlordécone est longue et coûteuse • L'élevage consomme beaucoup de ressources (terres, eau) et émet des GES • Les problématiques foncières (indivision, spéculation, occupation sans titre, friches…) compliquent l'installation et l'agrandissement des élevages (plus gourmands en terres que les systèmes maraîchers). • Les prix de vente restent trop élevés pour une grande partie des habitants.

PROJET

	• Les conflits internes à la filière, parfois anciens desservent les producteurs • Les problèmes de prédation ne sont pas résolus

4. Filières de niche : vanille, cacao, café, miel

Ces filières combinent valeur ajoutée, bonne image territoriale, potentiel touristique et résilience.

• Vanille : L'association PROVAE regroupe une vingtaine de producteurs. La labellisation est en cours ; un GIEE porte un projet de pépinière.

• Cacao : L'association VALCACO œuvre depuis 10 ans à la relance de la filière, en visant le haut de gamme. Elle compte 50 adhérents environ pour 2 tonnes de cacao marchand vendu. IGP en préparation. Maison du Cacao inaugurée au Lorrain (musée, boutique et ateliers mutualisés). Accompagnement du PARM et du PNR.

• Café : au 18ème siècle, la Martinique produisait 5 000 tonnes/an. Renaissance en cours. 30 ha plantés en 2024. Production haut de gamme destinée à l'export. Visibilité avec la Transat Café L'Or. Partenariat avec Malongo.

• Miel : 9286 ruches déclarées pour 111 t de miel produites (potentiel 400 t = quantité consommée en Martinique), grande diversité des miels (caractérisation en cours avec le PARM), professionnalisation nécessaire de la centaine d'apiculteurs. Impact négatif visible du changement climatique.

Zoom sur le Parc Naturel Régional de Martinique

Le PNRM propose de contribuer au Plan de Souveraineté Alimentaire de la Martinique en tant qu'opérateur territorial d'expérimentation, de démonstration et de transfert. Sa vision repose sur une souveraineté alimentaire qui dépasse la seule augmentation de la production et intègre la valorisation des ressources locales, la biodiversité, les savoir-faire et la résilience des systèmes agricoles. Le PNRM décline six orientations stratégiques :

- préserver les bases productives,
- réduire la dépendance alimentaire des élevages,
- structurer les filières locales,
- renforcer la formation et le transfert d'innovations,
- développer l'attractivité rurale
- et préserver les ressources génétiques locales.

Quatre projets structurants sont proposés : une filière locale d'alimentation animale, un programme d'agroforesterie, la relance du café Arabica Typica et un réseau de conservatoires d'espèces locales.

Le PNRM se positionne comme un acteur complémentaire des institutions agricoles, chargé d'accompagner des projets déjà mûrs vers leur mise en œuvre opérationnelle.

5. Productions non alimentaires

Il s'agit principalement de plantes multi-usages qui permettent en général de dégager du revenu sur peu de surface (surtout si la transformation est faite sur place). Elles sont proposées par l'agriculteur aux consommateurs en complément de productions alimentaires, sur lesquelles les marges seront plus faibles.

• Horticulture :

En croissance (15 M€ en 2024). L'A3P2FM[6] mutualise des matériels et des services. Elle a mis en place un cahier des charges pour les pépinières d'agrumes.

• Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM)

Grand potentiel pharmaceutique et cosmétique. Travail en cours avec le PARM : sélection de 70 plantes de la pharmacopée caribéenne ; Etude du potentiel d'une sélection de 24 plantes ; screening phyto chimique et analyses biologiques, brevet sur activité antimicrobienne.

Marché prometteur. La double origine, tropicale et européenne est un avantage concurrentiel indéniable (produits efficaces et respectueux des normes environnementales et sociales).

Mais une stratégie structurée par produit est nécessaire pour convaincre des investisseurs.

L'approche systémique de ces plantes multi-usages permet d'optimiser la création de valeur pour l'agriculteur : agro-transformation de toute la plante pour des usages très variés (cosmétique, phytothérapie, alimentation…), mais aussi valorisation touristique, services agronomiques et écosystémiques...

6. Filières d'exportation

Au sens strict du terme, ces filières (bananes, canne à sucre et melons essentiellement) participent davantage à la souveraineté alimentaire de la France qu'à celle de la Martinique, même si elles contribuent fortement à l'économie agricole de l'île.

Cependant, ces productions ont leurs places dans le Plan de souveraineté alimentaire.

D'abord parce que la production locale de bananes, canne à sucre et melons, couvre déjà les besoins du marché martiniquais. Ensuite parce qu'elles peuvent être sources d'innovation pour l'agrotransformation (citons par exemple les pâtes ou la farine de banane, les dés de melons frais prêts à déguster…). Par ailleurs, des pratiques innovantes, associant ces « grandes cultures » à l'élevage, à l'agroforesterie, aux plantes intercalaires ou aux intercultures se développent et méritent d'être encouragées. En période de sécheresse, les producteurs de bananes et de canne mènent des actions solidaires avec la diversification (don de bananes issues des écarts de triage , de canne ou de bagasse pour le bétail par exemple).

Enfin, les reconversions, partielles ou totales vers la diversification méritent d'être accompagnées.

a) Banane dessert export (variété Cavendish)

Analyse de la filière

Forces et	• Le 1er fruit consommé en France.

[6] *Association des Paysagistes Producteurs de Plantes de Fleurs et Feuillages de Martinique*

PROJET

opportunités	• La branche OP de la SAS BANAMART, (308 planteurs, 42 salariés, 150 M€ de CA), a exporté en 2024, 137 000 t (la référence POSEI est à 241 000 t). C'est l'unique OP du secteur. • La filière est très intégrée (production, logistique, transport, commercialisation, marketing) • Elle est très accompagnée par la Recherche : Institut Technique Tropical, CIRAD • Plans Banane durable pour trouver des alternatives aux PPP • Premier employeur agricole (60 % des salariés agricoles). • Fort pouvoir de négociation. La mesure « banane » concentre 80 % du POSEI (96 M€). • Existence d'un plan de relance
Faiblesses et menaces sur le secteur	• Depuis 2014, diminution continue des tonnages (- 56 000 t) et du nombre d'adhérents (- 104) • La filière se contracte : 3% des exploitations, spécialisées, produisent 70% de la récolte. • La moyenne d'âge des planteurs est supérieure à 60 ans, et le métier, pénible, n'attire plus • L'image de la filière auprès des citoyens est très dégradée *(responsabilité dans le scandale du chlordécone, épandage de PPP, forte consommation d'eau, principal bénéficiaire des aides européennes)* • La Cour des comptes de l'UE invite à une meilleure répartition des aides pour garantir la sécurité alimentaire des RUP • Concurrence internationale (notamment latino-américaine) • Production très sensible aux aléas climatiques • Pression phytosanitaire liée notamment à la cercosporiose

b) Sucre-rhum

Pour le sucre : une seule usine subsiste, la Sucrerie Le Galion. La production est en chute (< 1000 t). L'avenir de la filière sucre est incertain.

Analyse provisoire de la filière

Faiblesses et menaces sur le secteur	• La production se concentre : il n'y a plus que 152 planteurs de canne • La transformation également (les 5 plus grandes distilleries représentent désormais 80 % de la production de rhum) • Difficile maîtrise de l'enherbement depuis le retrait de substances autorisées • Concurrence des rhums latino-américains, moins chers, et qui progressent en qualité • Baisse des rendements
Forces et opportunités	• La Martinique est le seul producteur de rhum AOC en France (label obtenu en 1996). • 18 millions de litres de rhum agricole sont produits chaque année • Croissance forte vers les marchés américains et asiatiques • La filière est bien structurée. La SICA Canne Union regroupe tous les planteurs et le CTCS[7] est son bras armé pour la recherche

[7] *Centre Technique de la Canne et du Sucre*

PROJET

	• Projet IDECAS • La canne à sucre est bien adaptée au climat tropical. C'est un roseau, peu gourmand en eau et en intrants. • La canne à sucre participe, dans les systèmes de rotations, à la restructuration des sols

c) Melon export

- 962 t exportées en 2024 vers l'Hexagone.
- La coopérative Caraïbes Melonniers assure plus de 50 % de la production, essentiellement à Sainte Anne.
- Menaces climatiques fortes : sécheresse prolongée, risque de salinisation des sols, vents. La coopérative doit s'adapter (irrigation raisonnée, variétés adaptées, nouvelles pratiques de culture, ombrières, voire relocalisation de la production…).
- Projet « Melon durable » en cours avec le Cirad (produire sans pesticide, diminuer l'utilisation de plastique, valoriser les eaux de pluie...)

F. Pêche et aquaculture

La pêche locale tient un rôle essentiel dans la production alimentaire puisqu'elle permet de fournir une protéine à haute valeur nutritionnelle, et parmi les moins chères du marché local ; ce qui fait du poisson frais une base alimentaire populaire.

1. Pêche

- La zone économique exclusive (ZEE) de la France autour de la Martinique couvre 47 340 km2.
- La pêche est essentiellement artisanale, qu'elle soit en « proche côtier » (nasses, sennes, filets, lignes, apnée), ou « à Miquelon » principalement autour des DCP[8].
- Elle pèse peu dans l'économie de l'île (<1 % du PIB total et < 10 % de l'emploi de l'économie bleue), mais elle constitue un secteur structurant du point de vue social et spatial. Elle est également un atout indéniable pour la sécurité alimentaire des populations.

Faiblesses et menaces sur le secteur	• 1829 t débarquées en 2024, un niveau de production rarement atteint : thon (212 t), marlin (68t), daurade (65t), perroquets (48t) • Seulement 22 % des besoins alimentaires couverts : 6 146 t de poissons et fruits de mer ont été importées en 2024 (frais et congelés) • 559 navires de pêche armés ; mais flotte vieillissante (20 ans en moyenne, inadaptée à la pêche au large) et en diminution constante (-38 % en 10 ans). Moins de 3 navires sont renouvelés chaque année. • 575 marins. Le nombre de marins-pêcheurs actifs a été divisé par 2 en 10

[8] *Dispositifs de Concentration de Poissons*

PROJET

	ans. Plus de 50 % des pêcheurs encore en activité ont plus de 55 ans. • 34% du littoral martiniquais est interdit à la pêche depuis 2012 à cause de la pollution chlordécone. • Baisse continue de la ressource. La capture des espèces patrimoniales à forte valeur, comme le lambi ou l'oursin, est très réglementée pour en assurer la pérennité. • La pénibilité du travail n'est pas attractive pour la nouvelle génération. Les matelots salariés, qui sont les patrons pêcheurs de demain sont passés de 200 en 2010 à quelques dizaines en 2025 • Le manque de structuration de la filière aval ne permet pas de valoriser au mieux les produits pêchés. Prix actuel relevé : entre 12 et 14€/kg. • Pas de criée, pas d'infrastructures pour conserver le poisson : la vente se fait à l'étal, directement par le pêcheur. La pêche locale est absente des GMS. • Résultat très dépendant du coût des carburant (fluctuant et en forte hausse actuellement)

Forces et opportunités	• Demande forte en poissons locaux • Le PNNS incite à consommer davantage de poissons gras. • Depuis 2024, Aides européennes au renouvellement des flottes (navires < 12 mètres) : 16 navires ont été financés (à hauteur de 60%) • Aides de la CTM pour l'installation, l'achat de navires d'occasion, les tutorats et les aides à l'embauche de matelots • 7 ports de pêche et 20 aménagements de pêche d'intérêt territorial (APIT). cela permet aux consommateurs d'identifier des lieux de vente officiels et contrôlés • 12 poissonneries & 16 unités de transformation. • CRPMEM[9] et COPEM[10] œuvrent à la régulation, la défense et la promotion de la filière • L'EFPMA[11], implantée à Trinité, forme les navigants maritimes professionnels • Le PNMM[12] a été créé en 2017 sur l'intégralité de la ZEE

PROJET

[9] *Comité régional des pêches et élevages marins*
[10] *Collectif pêche Martinique*
[11] *Ecole de Formation Professionnelle aux Métiers Maritimes et Aquacoles*
[12] *Parc naturel marin de Martinique*

2. Aquaculture

- L'aquaculture est l'ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine.
- En 2024, les 9 concessions aquacoles en Martinique ont produit 62 tonnes, essentiellement écrevisses et tilapia (78 t en 2011, référence historique)
- Chiffre d'affaires de 11 millions d'euros, 74 ETP dans la filière (en 2023)

Faiblesses et menaces sur le secteur	• Coût très élevé de la production locale par rapport aux importations (Suriname, États-Unis, Amérique du Sud). • Sargasses : fléau sanitaire et économique. Les échouements de sargasses peuvent réduire à néant un cycle de production. • Vulnérabilité de la filière aux aléas climatiques et biologiques • Régime ICPE non adapté à l'aquaculture marine (au-delà de 20t de production étude d'impact obligatoire)

Forces et opportunités	• Projet d'un centre technique aquacole et halieutique à l'horizon 2028, au Robert (maitrise d'œuvre CTM, avec un financement FEAMPA) avec bassins, écloserie, laboratoires, zones de lagunage et de stockage. • Potentiel fort pour les algues (cosmétiques, nutraceutiques). L'IFREMER mène des expérimentations sur la culture de macro-algues tropicales : Ulva pour des compléments alimentaires, Gracilaria pour des gels naturels (agar, carraghénanes), ou Hypnea. L'université des Antilles travaille sur les molécules d'intérêt : antioxydants, polysaccharides, composés bioactifs. • Les sargasses représentent un gisement potentiellement considérable (bien qu'aléatoire), même si aucune piste de valorisation n'est opérationnelle à ce jour. Le biochar de sargasses (BCS) a été étudié comme une solution potentielle pour la remédiation des sols contaminés aux Antilles. Le compostage de sargasses dans un mix de biomasse composté est actuellement testé, pour une durée de 3 ans. Un bénéfice agronomique de ce produit pourrait être démontré.

G. Enjeux climatiques et transition agroécologique

1. Une nécessaire adaptation au dérèglement climatique

a) Affiner la connaissance géophysique

Les impacts du dérèglement climatique sont déjà bien visibles en Martinique, mais nous manquons encore de données précises pour les évaluer avec précision et les anticiper au mieux.

PROJET

Un décret et un arrêté, tous deux publiés au Journal officiel du 24 janvier 2026 fixent les niveaux de réchauffement de la TRACC[13] :

Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin : 1,4°C (2030), 1,9°C (2050), 2,7°C (2100).

Météo France a publié les projections territorialisées de référence en avril 2026.

L'évolution traduit un réchauffement durable du climat martiniquais, qui constitue le socle thermique de l'augmentation des indices d'extrêmes de chaleur (journées et nuits chaudes) et du renforcement des contraintes thermiques pour les populations et les écosystèmes.

Evolution du Nombre de jours très chauds (températures maximales supérieures ou égales à 33°C)

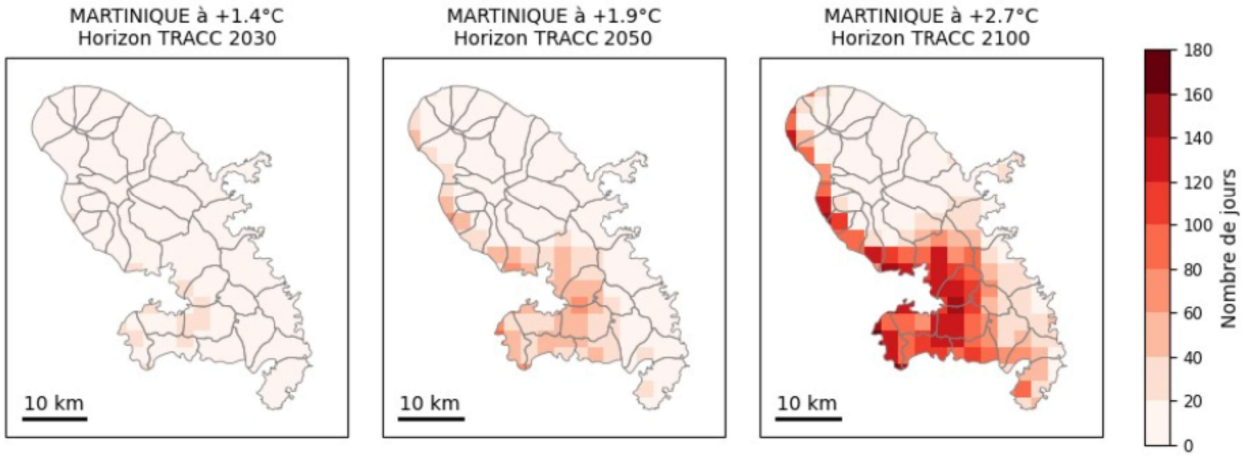

"À mesure que le réchauffement progresse selon la TRACC, ces journées deviennent plus fréquentes et surtout s'étendent spatialement"

Evolution du Nombre de nuits très chaudes ((température minimale supérieure ou égale à 25°C)

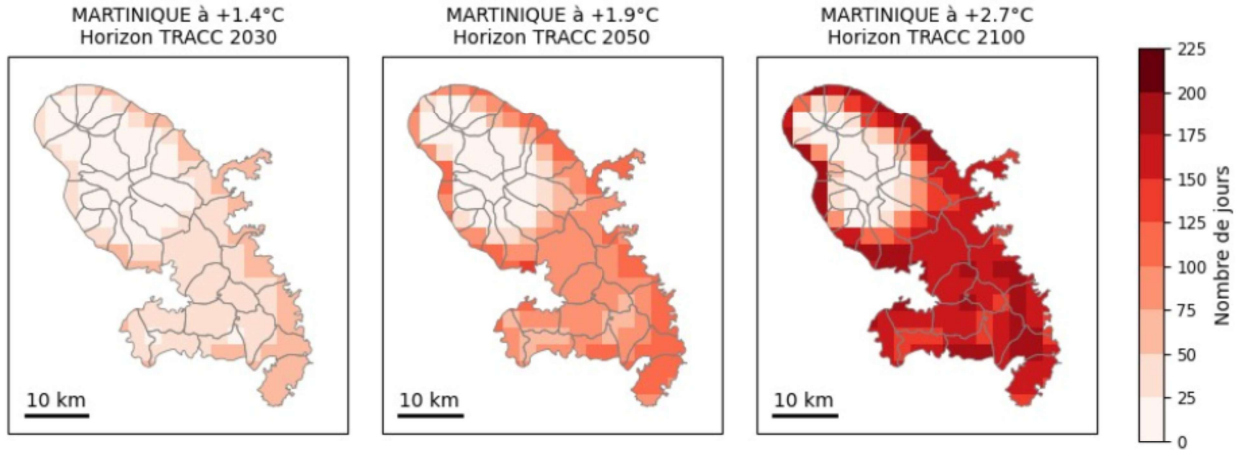

[13] *Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique)*

“Spatialement, l’augmentation est généralisée, avec des valeurs particulièrement élevées sur les zones littorales et basses altitudes, tandis que les secteurs d’altitude du Nord restent relativement moins touchés, sans toutefois être épargnés.”

Evolution relative (%) du cumul de précipitations de la saison sèche (février– mars–avril) en Martinique,

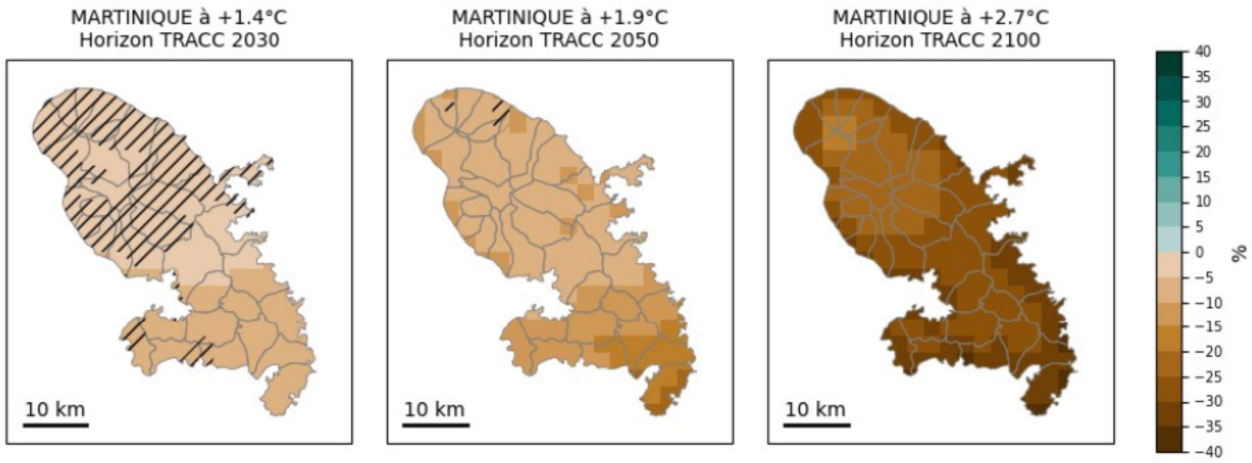

NB : la présence de zones hachurées indique un signal encore incertain

Evolution relative (%) du cumul de précipitations de la saison des pluies (juillet– août–septembre–octobre–novembre)

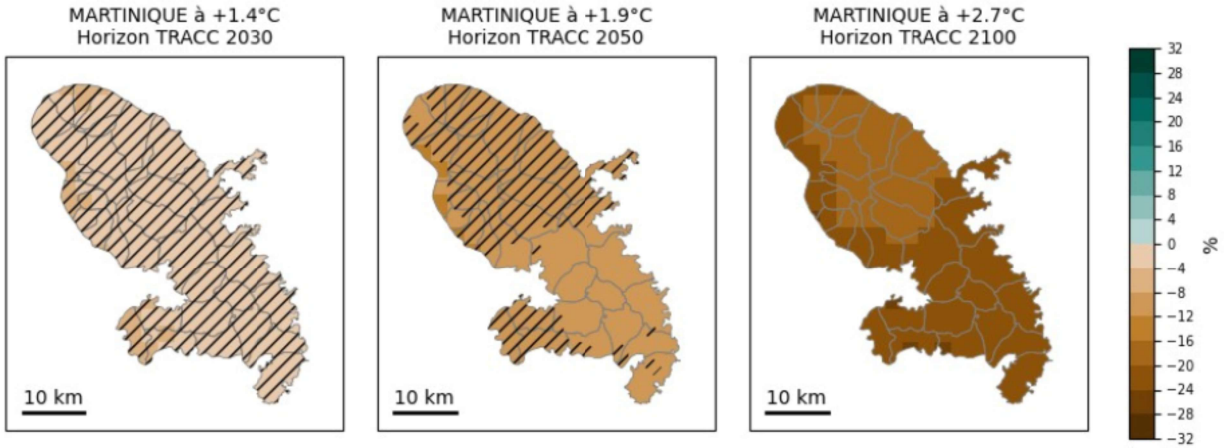

Ces résultats montrent que le changement climatique en Martinique se traduit par un double signal défavorable :

• un assèchement marqué de la saison sèche,

• et une baisse progressive des précipitations pendant la saison des pluies, pourtant essentielle à la recharge des nappes et des retenues.

Les baisses de précipitations concerneront l’ensemble de la Martinique, traduisant un assèchement structurel du climat martiniquais, susceptible d’amplifier les tensions sur la

ressource en eau, les écosystèmes et les activités agricoles, malgré le maintien ponctuel d'épisodes pluvieux intenses

Ces travaux récents confirment les résultats du projet C3AF[14], mené par Météo France, le BRGM et l'Université, qui montraient déjà une tendance nette à l'assèchement (Baisse de –10 à –15 % des précipitations, à l'horizon 2080) ainsi qu'un risque d'intrusion marine (par hausse du niveau de la mer et de force de la houle).

b) Anticiper et adapter l'agriculture Martiniquaise

- Pour adapter l'agriculture aux conditions météorologiques, il est d'abord nécessaire de calculer les impacts des évolutions climatiques sur les indicateurs agronomiques. En Martinique, les acteurs ne disposent pas encore de ces outils adaptés, mais Solagro et Météo France sont en train de développer *Climadiag agriculture* pour les outre-mers. Les résultats sont attendus d'ici fin 2026.
- Les projets INTERREG CambioNet, et EXPLORER, tous deux portés notamment par l'INRAE de Guadeloupe, visent à produire des connaissances scientifiques et des innovations à destination des acteurs de la caraïbe, pour permettre la transition vers une agriculture agroécologique, qui s'adapte au changement climatique.
- Le travail sur « les analogues climatiques », porté par l'INRAE, Agro Paris Tech et le CEA, nous donne une première idée de ce à quoi pourrait ressembler l'agriculture martiniquaise de demain. La méthode permet de visualiser où trouver aujourd'hui un climat analogue au climat futur d'une zone donnée. Par exemple, l'outil identifie comme analogue climatique actuel du climat de Rivière Pilote en 2060 : Benua Baru en Indonésie. Ce qui permettrait d'envisager peut-être de nouvelles cultures comme le riz, le palmier à huile ou le maïs ?

2. Les enjeux environnementaux majeurs

a) La Ressource en eau :

- ✓ La Martinique reçoit entre 1 500 et 7 000 mm de pluie par m^2 et par an. Mais avec une répartition inégale dans le temps (avec une période sèche, dite de « carême », qui s'étend de décembre à mai), mais aussi dans l'espace (la coté caraïbe étant la plus sèche).
- ✓ 12 périmètres irrigués collectifs existent. Le PISE[15] couvre 3 065 ha dont 2000 ha de bananes. 535 clients répartis sur 7 communes, 330 bornes d'irrigation et 150 Km de réseaux. L'eau est prélevée dans la rivière lézarde et acheminée par pompage au barrage de la Manzo. Certains de ces périmètres présentent des infrastructures dégradées et non utilisables par les agriculteurs
- ✓ Tensions croissantes entre usagers de l'eau. En agriculture, concurrence marquée entre productions de banane, melons vs maraîchage et élevage.
- ✓ Pour rationaliser les usages de l'eau et anticiper les besoins futurs, la CTM définit actuellement son schéma directeur d'irrigation.

14 *Changement climatique et conséquences sur les Antilles françaises*
15 Périmètre d'irrigation du Sud Est

PROJET

- ✓ Pour anticiper les sécheresses accrues, il faudra diminuer fortement les pressions sur les cours d'eau, notamment les rivières Blanche et Lézarde.
- ✓ Les masses d'eau souterraines sont une piste à explorer, à condition d'évaluer les risques d'intrusion marine (notion de biseau salé).
- ✓ Une Gouvernance unifiée de l'eau est en cours de création.

b) Les Produits phytosanitaires

Le contexte climatique est largement propice aux problèmes sanitaires. Même si l'usage des phytosanitaires est en diminution constante, l'objectif de réduire de 50 % leur usage (Plan Ecophyto 2) n'est pas encore atteint.

Malgré ces efforts, 40 pesticides (dont seulement 20 sont autorisés) seraient encore détectés dans les rivières.

Le retrait de molécules (jugées trop dangereuses pour la santé) met les agriculteurs en difficulté, car il n'y a pas nécessairement de solutions alternatives efficaces. Ils dénoncent un déséquilibre concurrentiel avec les pays voisins de la Caraïbe.

c) Une agriculture trop dépendante des importations

La souveraineté alimentaire passe par une forte réduction de la dépendance aux intrants importés, notamment engrais et produits phytosanitaires, qui ont en outre de forts impacts environnementaux. La Martinique a la chance de disposer de trois unités de compostage industriel (terra viva, centre de valorisation organique, holdex), avec une capacité de production de près de 50 000 t de matière fertilisante. Des fertilisants organiques en granulés, beaucoup plus simples d'utilisation, sont proposés depuis peu. De nouveaux produits, à base de la végétation naturelle abondante sur l'île pourraient voir le jour prochainement.

Ces intrants locaux de qualité sont encore trop méconnus. Il convient d'accompagner les agriculteurs à l'utilisation de ces produits, voire à pratiquer eux-mêmes le compostage.

L'alimentation animale est une autre source d'économie et d'indépendance vis-à-vis des importations. Développer la production de fourrage local, répondra aussi aux enjeux de changement climatique. En outre, le rapprochement entre les filières élevage et maraîchages assurera des bénéfices réciproques et limitera l'importation d'intrants.

Dans le secteur de l'agro-industrie la décarbonation et le développement d'économie circulaire, avec notamment la mutualisation d'équipements, l'échanges de flux, entre entreprises (« l'écologie industrielle et territoriale – EIT ») sont de réels leviers pour maîtriser les coûts et réduire la dépendance aux importations.

3. L'agroécologie, l'avenir de la production agricole martiniquaise ?

a) L'agroécologie

L'agroécologie est un ensemble de méthodes de production agricoles respectueuses de

PROJET

l'environnement, économiquement viables, équitables et porteuses de développement humain. Elle développe une approche systémique des exploitations, en intégrant l'ensemble des dimensions économiques, environnementales et sociales et en visant à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement.
Ses principes clés sont les suivants :

- ✓ La diversité des cultures (associations sur une même parcelle, rotations…)
- ✓ La préservation de la biodiversité du sol (compost, engrais verts, paillage ...)
- ✓ L'économie d'eau (paillage, récupération d'eau de pluie, irrigation au goutte-à-goutte)
- ✓ La lutte biologique (utilisation de prédateurs naturels ou de plantes répulsives)
- ✓ L'autonomie (réduire au maximum l'utilisation d'intrants), qui peut passer par la synergie entre cultures et élevages.

Véritable innovation inspirée du jardin créole, son développement apparait comme un vrai levier pour la transition agricole et l'adaptation au changement climatique.

La Collectivité Territoriale de Martinique souhaite accompagner la transition vers l'agroécologie afin de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sanitaires. L'agroécologie constitue donc l'axe stratégique prioritaire porté par le projet de Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA). Mieux en définir les principes, mieux en transférer les pratiques sur les exploitations, mieux en évaluer les résultats sont les objectifs attendus d'un accompagnement ciblé sur des exploitations diversifiées, de taille modeste.

Même sans labellisation officielle, et sans aide financière spécifique, les pratiques de l'agroécologie sont très développées en diversification végétale. Dans son projet PUMAT[16] , le CIRAD montre que 20% des producteurs utilisent exclusivement ces pratiques et 50% les combinent avec une utilisation raisonnée d'intrant. Un réel savoir-faire existe, et ce, depuis très longtemps. La forme traditionnelle du "Jardin créole", un temps délaissé, s'avère être un système performant, à la fois très productif et très résilient. L'INRAE a reconnu officiellement en 2012 que ce mode de production répondait aux « canons de l'agroécologie ». La reconnaissance de la dimension identitaire du jardin créole en tant que « valeur paysagère clef » – dans l'Atlas des paysages de la Martinique a également contribué à sa renaissance.

A côté de ces systèmes traditionnels se développent des systèmes innovants comme l'hydroponie, l'aquaponie, la permaculture, la culture sous abri léger…qui respectent les principes de l'agroécologie.

Des systèmes productifs, sur de petites surfaces, économes en eau et en intrants, résilients… le "jardin créole moderne" peut être une réponse concrète adaptée aux objectifs de souveraineté alimentaire. Il convient donc d'accompagner au mieux le développement de ces systèmes agroécologiques intensifs en connaissance.

Les MAEC (8 mesures, financées sur le FEADER) et le CTEA[17] vont dans ce sens.

Dans son rapport publié le 26/01/2026, la cour des comptes de l'Union européenne pointe un manque d'adaptation aux enjeux climatiques dans les programmes POSEI et invite la commission et les Etats membres à « *à faire en sorte que les fonds de l'UE produisent des résultats tangibles: renforcer l'agriculture locale et garantir la sécurité alimentaire dans les régions les plus éloignées de l'Union.* ».

[16] *Pour Un Maraichage Attractif en Martinique et en Guadeloupe (2026)*
[17] *Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique*

b) L'agroforesterie

Cette pratique constitue une alternative à l'utilisation de surface relativement boisées dans une dimension de diversification et d'association de productions animales et végétales optimale. Extensive à souhait, cette pratique permet une meilleure utilisation des ressources, un maintien de la biodiversité et la création de microclimat, favorable à l'amélioration des rendements.

Faiblesses et menaces sur le secteur	• Une réticence au changement chez certains acteurs agricoles. • Une pression foncière importante, limitant l'accès à la terre. • Un manque de connaissances techniques et de références locales consolidées. • Un déficit de suivi et d'accompagnement dans la durée. • Des difficultés d'accès au financement pour l'installation ou la conversion. • Un manque de renouvellement générationnel, avec peu de jeunes agriculteurs • une pression croissante des bioagresseurs et des Espèces exotiques envahissantes
Forces et opportunités	• Un réseau d'acteurs en émergence, incluant organismes de recherche, collectifs d'agriculteurs, structures d'accompagnement, pépinières spécialisées, établissements de formation, acteurs de l'entretien et de la transformation. • Une cohérence avec les valeurs culturelles locales, historiquement liées à des pratiques diversifiées et résilientes. • Une grande adaptabilité, avec une diversité de systèmes agroforestiers possibles selon les contextes pédoclimatiques et socio-économiques. • La résilience de certaines productions arborées face à la pollution des sols, notamment vis-à-vis de la chlordécone

c) L'agriculture biologique (AB)

Elle est encore très minoritaire mais en croissance constante. 143 exploitations sont certifiées et exploitent près de 1000 ha en Bio. La plupart souffrent d'un manque d'accompagnement technique, depuis la disparition en 2023 de l'association la Bio des Antilles, qui faisait office de GRAB[18]. Il n'y a plus de technicien spécialisé dédié à l'échelle de la Martinique.

Pourtant le succès des « marchés bio » montre que la demande existe mais la valorisation de la marque reste insuffisante. Les exigences en termes d'introduction dans la restauration collective de produits bio par la loi EGALIM n'ont pas eu d'effet de dynamisation du secteur.

Les principaux freins au développement du Bio en Martinique sont les suivants :

- Les cahiers des charges sont inadaptés au contexte tropical
- Le coût de la certification est trop élevé
- Le contexte bioclimatique est très favorable aux pathogènes, difficiles à contenir par des méthodes alternatives

[18] *Groupement Régional d'Agriculture Biologique*

PROJET

- Les références technico économiques sont insuffisantes
- L'accès aux semences et plants certifiés est difficile
- Les GMS préfèrent s'approvisionner auprès de leurs centrales d'achat qui travaillent avec les fournisseurs Bio de l'hexagone
- La contamination des sols par la chlordécone limite fortement le potentiel de développement de l'agriculture biologique.

H. Le plan d'actions

1. Les actions pour les filières agricoles

a) Les actions issues de la feuille de route 2022-2023

La Feuille de route pour l'autonomie alimentaire de la Martinique qui avait été validée en COSDA en avril 2024, comprend 5 axes et 63 actions. Une mise à jour a été effectuée (cf Annexe). Pour en poursuivre la mise en œuvre, le COSDA, réuni le 5/02/2026, a validé les priorités pour l'année. Dix actions ont ainsi été retenues.

Les actions retenues sont celles qui apparaissent importantes, complexes (elles impliquent plusieurs acteurs) et objectivement réalisables en 2026 (à minima elles doivent pouvoir démarrer en 2026). Les autres actions, et notamment celles qui ne relèvent que d'un acteur, seront bien sûr mises en place et feront l'objet d'un reporting régulier auprès du COSDA (et/ou de l'instance de pilotage qui sera instaurée).

Les actions prioritaires 2026-2027

	Intitulé de l'action
1	Instaurer une gouvernance interne et partenariale pour l'autonomie alimentaire
2	Renforcer les interprofessions dans leur mission de concertation amont / aval, veiller à la bonne mise en œuvre des cotisations volontaires obligatoires (CVO) et envisager leur extension.
3	Constituer un réseau d'agriculteurs pour la sélection participative de semences et plants adaptés
4	Soutenir la mise en place d'une plate-forme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles (Marché d'intérêt territorial au Lamentin)
5	Relancer la dynamique RITA
6	*Doter la Martinique de PAT (fait : les 3 EPCI sont labellisés)*
7	Lancer un Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA) ouvrant droit à une « aide forfaitaire découplée », adaptée à la production agro écologique ET Doter la transition agroécologique d'un dispositif de conseil technique et technico-économique performant et permanent
8	Recenser et caractériser le foncier public (Etat, Collectivités) pour le mettre à disposition

PROJET

	d'agriculteurs
9	Reconquête des terres en friche/Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées

b) 3 actions nouvelles et prioritaires ont été proposées et validées par le COSDA

Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture (scolaires et actifs) par la Promotion du métier

L'emploi agricole est sans doute un des enjeux majeurs de ce Plan de souveraineté alimentaire. La situation est très préoccupante (cf supra). Le nombre d'agriculteurs en activité ne cesse de diminuer, et ils sont de plus en plus âgés (âge moyen 56 ans). La situation chez les salariés est identique. Or, sans hommes, et sans femmes pour travailler la terre demain… pas de souveraineté alimentaire. D'autant plus que le développement de l'agroécologie nécessitera une main d'œuvre importante. Un groupe de travail sera constitué en septembre 2026 pour regrouper tous les acteurs qui interviennent sur le sujet (France Travail, OCAPIAT, Chambre d'agriculture, interprofessions, CGSS, DEETS, DAAF) afin d'élaborer un plan d'actions.

Mieux accompagner les cédants pour augmenter le nombre d'installations en agriculture

C'est un axe fort du nouveau bureau de la Chambre d'agriculture. Certains agriculteurs en âge de céder leur exploitation ne le font pas parce qu'ils en ont besoin pour vivre, mais aussi parce qu'ils ne savent pas comment s'y prendre.

Accorder aux agriculteurs des prêts garantis par l'État, pour rassurer les banques et les inciter à financer les investissements. Plus globalement, repenser le financement de l'agriculture.

Les agriculteurs et les groupements alertent sur la difficulté croissante pour obtenir un financement auprès des banques. Certains agriculteurs y renonceraient. Un nombre croissant d'agriculteurs renonceraient également aux fonds européens, trop complexes, trop incertains, et avec des délais de remboursement des frais engagés jugés beaucoup trop importants. Par ailleurs, tous les dispositifs ne sont pas suffisamment diffusés auprès des potentiels bénéficiaires (INAF, FOGAP, GRETEA, prise en charge des Commissions de Garanties opérées par Bpi France, avance jusqu'à 50% sans garantie sur le FEADER).

Un groupe de travail "financement de l'activité agricole" va être constitué à la rentrée de septembre 2026 pour avancer sur ce sujet.

Mais au-delà de ces actions, la concertation élargie menée dans le cadre de la Conférence de souveraineté alimentaire a fait émerger d'autres pistes d'action. *Elles devront être précisées dans les prochains mois pour les rendre opérationnelles.*

c) Les autres actions, issues de la concertation menée en 2026

PROJET

Développer la contractualisation pluriannuelle entre producteurs alimentaires et distributeurs

Dans une logique gagnant / gagnant : les agriculteurs ont de la visibilité sur leur chiffre d'affaires et les distributeurs s'assurent (sauf aléa climatique majeur) d'un approvisionnement régulier et de qualité. Ces contrats pourraient concerner à la fois les GMS et la restauration collective (via les PAT). Cela sous-entend une meilleure planification des productions et l'investissement dans des outils de stockage (chambre froide ou tempérée) et de 1ère transformation (lavage, épluchage, découpe, surgélation), qui permettraient d'une part de mieux gérer les pics de production au champ et d'autre part de proposer aux cantines des fruits et légumes "prêts à l'emploi".

Diversifier les productions

Le réchauffement climatique va obliger les acteurs à implanter de nouvelles espèces, plus adaptées aux fortes chaleurs, moins gourmandes en eau et en produits phytosanitaires, et favorables à la santé. Les légumineuses constituent une des pistes prometteuses.

Outre leur intérêt agronomique reconnu, elles constituent une alternative aux protéines animales de mauvaise qualité issues de viandes congelées et importées. Les lentilles, haricots blancs, rouges, noirs, yeux noirs (zié noir), azukis, flageolets, pois chiches, pois d'Angole, pois boukoussou, pois savon, petits pois, pois cassés, couacs, fèves, haricots mungo (ou soja vert), soja jaune, trèfle, luzerne, etc….un grand nombre d'espèces pourraient être (à nouveau) cultivées localement, à grande échelle. Une surface allouée de 150 à 200 ha pourrait représenter entre 300 et 400 t/an.

Cependant, il faudra accompagner ce développement d'une éducation alimentaire à la hauteur des enjeux (notamment auprès des plus jeunes qui consomment peu de légumineuses)

Lancer un « plan foncier prioritaire »

Le foncier agricole est de plus en plus rare. La SAU est passée sous la barre des 20 000 ha. La Martinique se classe parmi les territoires français les plus consommateurs d'espaces. Entre 2010 et 2019, environ 1 300 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ont été consommés sur le territoire martiniquais ; soit l'équivalent de 5 terrains de football par semaine (étude INSEE publiée en 2025). La consommation d'espaces NAF pour le logement a augmenté de 14%...alors que la population martiniquaise ne cesse de diminuer, et que le nombre de logements vacants ou réorientés vers le tourisme ne cesse d'augmenter. Malgré les avis conformes de la CDPENAF, force est de constater que les élus locaux, qui délivrent les permis de construire et qui devraient assurer la police de l'urbanisme, ont bien du mal à résister à la pression des propriétaires (qui veulent rendre leur terrain constructible) et des promoteurs.

Par ailleurs, l'indivision est un autre frein à la mise à disposition de terrains aux agriculteurs. Ainsi en Martinique, au 31/12/2024, 18% des terrains nus sont en indivision, ou en litige (source : observatoire du foncier 972).

Enfin certains agriculteurs ont bien la jouissance de leur terrain mais pour des raisons diverses, ils ne l'exploitent pas dans son intégralité.

Si tout le monde partage le constat, le passage à l'action est difficile et n'est pas suffisamment coordonné.

PROJET

Parmi les actions possibles, le COSDA en a retenu 2 :

1. *Recenser et caractériser le foncier public (Etat, Collectivités) pour le mettre à disposition d'agriculteurs*
2. *Reconquête des terres en friche/Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées*

Le CIRAD propose de cartographier les parcelles stratégiques (installations, élevage, circuits courts), et de réfléchir à la création d'un véhicule de portage public-privé.

Imaginer une organisation des filières, innovante et adaptée au territoire

La Martinique compte 70% d'exploitations agricoles de taille inférieure à 5 ha et souvent très diversifiées ; mais elles sont pour la plupart exclues des politiques publiques. Par exemple, pour bénéficier des aides du POSEI, il faut être adhérent d'une OP (organisation de producteurs). Mais pour de multiples raisons (par choix, à cause du coût que cela implique, par manque de confiance dans les OP du fait des faillites passées, ou parce que les OP elles même refusent les volumes jugés trop faibles…), 70 % de la production de fruits et légumes échappent aux OP…et ne bénéficie donc pas du POSEI.

C'est pour améliorer la situation que la CTM envisage de faire reconnaître le Marché d'intérêt territorial, qui sera ouvert à tous les producteurs, comme OP ou AOP (association d'organisations de producteurs).

C'est aussi pour cela que la CTM a imaginé un Contrat territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA) ouvrant droit à une « aide forfaitaire découplée », accessible à tous, et financée pour la première année grâce à l'enveloppe POSEI.

C'est aussi face à ce constat d'échec des politiques incitatives à la structuration en OP de la filière fruits et légumes, que les PAT essaient d'imaginer d'autres formes d'accompagnement et de structuration à l'échelle d'un territoire et pas d'une filière.

Construire un référentiel technico-économique (RTE) adapté aux systèmes agroécologiques complexes

Un RTE a été publié en 2024, ce qui est déjà une avancée. Mais il n'est pas nécessairement adapté aux petites exploitations hautement diversifiées, qui constituent pourtant une des pistes intéressantes pour augmenter la production globale, sur des petites surfaces. Démontrer, chiffres à l'appui que ces systèmes sont rentables, cela contribuera à inciter les jeunes à s'installer. Cela permettra aussi de mieux prendre en compte le coût pour l'agriculteur (notamment le coût du travail) et d'envisager des aides publiques à hauteur de ses efforts.

Renforcer l'Éducation alimentaire et permettre au plus grand nombre d'acheter des produits sains et locaux

C'est en général le volet central des PAT. Une expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation est en cours à Ducos (comme dans une centaine de collectivités sur tout le territoire national) et pourra être étendue en fonction des résultats et des moyens financiers.

PROJET

Proposer des chèques alimentaires ciblés vers la production locale est une autre piste envisageable. Plusieurs communes ont déjà testé le dispositif en Hexagone (Seine–Saint-Denis, Rennes, Gironde…) et beaucoup espèrent un déploiement au niveau national.

L'ensemble de ces actions agricoles prioritaires vont être traduites en fiche action détaillée et un retour régulier sera réalisé en COSDA.

2. Les actions pour la filière Pêche

Le plan pêche 2019 a été élaboré conjointement par l'État et la CTM, avec le CRPMEM. Il propose 18 mesures opérationnelles relevant de 3 axes stratégiques : le soutien aux entreprises, la promotion de l'emploi, et l'amélioration des outils de travail

Une étude, cofinancée par la banque des territoires et la stratégie chlordécone, va permettre de dresser un état des lieux de la production locale et des circuits existants, l'analyse de solutions pour se substituer aux importations, l'évaluation des besoins dans les domaines de la commercialisation et de la transformation et enfin, la proposition d'un modèle économique viable.

La structuration de la filière aval nécessite un fort accompagnement et une animation pour pouvoir offrir du gagnant-gagnant à tous les niveaux : des contrats d'approvisionnement garantis pour une rémunération adaptée.

3. Le plan d'actions de la Filière aquaculture

Le plan d'avenir de l'aquaculture durable identifie plusieurs objectifs stratégiques avec des niveaux de priorités adaptés selon les territoires.

La CTM doit réviser le schéma directeur de l'aquaculture marine pour définir un schéma de filière spatialisé avec les zones les plus propices au développement de la production.

4. Les actions transversales : les PAT (Projets alimentaires territoriaux)

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), créés par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 et renforcés par le Programme National pour l'Alimentation, constituent un outil central de territorialisation des politiques alimentaires. Ils visent à fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie commune favorisant une alimentation locale, durable, accessible et de qualité.

Les PAT répondent à plusieurs enjeux majeurs : renforcement de l'autonomie alimentaire, valorisation des productions locales, accès à une alimentation saine, développement économique, préservation des ressources naturelles, lutte contre le gaspillage alimentaire et éducation à l'alimentation. Leur approche systémique permet de relier les dimensions agricoles, économiques, sociales, sanitaires et environnementales de l'alimentation.

La Martinique se distingue aujourd'hui par la couverture intégrale de son territoire par des démarches PAT. Cinq PAT sont actuellement déployés à l'échelle de l'île, portés par les trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (CAP Nord Martinique, CACEM et Espace

PROJET

Sud Martinique) ainsi que par trois communes (Schœlcher, Ducos et Prêcheur). Cette structuration territoriale constitue un atout majeur pour le développement d'une politique alimentaire cohérente et concertée à l'échelle de la Martinique.

L'ensemble de ces démarches partage une ambition commune : promouvoir une alimentation locale, durable et accessible à tous, avec une attention particulière portée à l'éducation et à l'information au bien-manger local.

Parmi ces démarches, le PAT de niveau 2 porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) est aujourd'hui pleinement engagé dans la mise en œuvre de son plan d'actions. Cette reconnaissance témoigne de la maturité croissante des projets alimentaires territoriaux martiniquais et de leur capacité à générer des actions concrètes au bénéfice des habitants et des acteurs du territoire.

Le pilotage de l'animation inter-PAT est aujourd'hui assuré conjointement par la DAAF et l'ADEME. La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a exprimé sa volonté de renforcer son implication dans cette dynamique afin de contribuer à la cohérence d'ensemble des initiatives et à la construction d'une vision stratégique partagée du développement alimentaire territorial.

Le réseau inter-PAT de Martinique constitue désormais un véritable espace de coopération, de dialogue et d'innovation territoriale. Il permet non seulement de renforcer les liens entre les territoires martiniquais mais également de développer des échanges avec les autres départements et régions d'outre-mer confrontés à des problématiques similaires. Ces coopérations favorisent l'émergence de réflexions et d'actions communes autour d'enjeux majeurs tels que la préservation du foncier agricole, le développement de l'agro transformation, l'approvisionnement local de la restauration collective, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à l'alimentation ou encore l'adaptation au changement climatique.

Cette dynamique collective a déjà permis l'émergence de plusieurs initiatives structurantes. Parmi elles figurent notamment la création d'un réseau de jardins partagés contribuant à sensibiliser les habitants à la production alimentaire locale et à la biodiversité cultivée, ainsi que la mise en place d'un annuaire territorial des acteurs de l'éducation alimentaire visant à renforcer la visibilité et la coordination des actions menées sur le territoire.

Le PAT porté par la CAESM a également permis le déploiement de dispositifs innovants tels que les frigos solidaires développés en lien avec le programme JAFA, ou encore l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation conduite en partenariat avec un PAT communal. Ces actions illustrent la capacité des PAT à répondre simultanément à des enjeux de solidarité, de santé publique, de justice sociale et de valorisation des productions locales.

Dans une logique de consolidation et d'amplification des démarches engagées, plusieurs appels à projets dédiés aux PAT ont vocation à être déployés dans le cadre des financements du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ces dispositifs permettront d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux, de soutenir l'émergence de projets innovants et de renforcer les capacités d'intervention des collectivités et des acteurs locaux engagés dans la transition alimentaire.

En Martinique, les PAT constituent désormais un cadre opérationnel privilégié pour fédérer les acteurs, coordonner les initiatives territoriales et accompagner la transition vers un modèle alimentaire plus autonome, plus équitable, plus durable et plus résilient face aux défis économiques, climatiques, environnementaux et sanitaires du territoire.

PROJET

5. Le soutien aux PME/TPE agricoles et agroalimentaires

Parole d'acteur (DEETS)
"La souveraineté alimentaire constitue un levier majeur de relocalisation de valeur : réorientation progressive d'une partie des dépenses alimentaires annuelles vers des productions et transformations locales, soutien à l'emploi"

De nombreux acteurs interviennent dans l'accompagnement des PME/TPE agricoles et agroalimentaires.

A titre d'exemple, la DEETS insiste sur quelques leviers concrets :

- Accompagner la modernisation des TPE/PME (ateliers de transformation, plateformes, chaîne du froid) pour sécuriser des volumes et baisser les coûts => La DEETS peut aider à monter les projets, à flécher les aides et à sécuriser les modèles économiques.
- Investir dans les compétences et l'attractivité des métiers : formations courtes, reconversions, professionnalisation des métiers de la transformation, du commerce et de la logistique => la DEETS peut mobiliser les dispositifs emploi-formation et coordonner les acteurs (branches, OPCO, organismes de formation).
- Utiliser la commande publique (cantines, hôpitaux, collectivités) comme moteur de débouchés stables pour les productions locales => la DEETS peut accompagner les acheteurs et les entreprises pour adapter les marchés, les clauses sociales et les capacités de réponse des fournisseurs locaux.
- Renforcer l'accompagnement des entreprises pour faire du PSA un levier direct d'emplois durables et d'inclusion => la DEETS peut appuyer les projets structurants, orienter les TPE/PME vers les bons financements et suivre régulièrement les impacts économiques et sociaux du plan.

6. Le financement de la souveraineté alimentaire

a) La Place des banques

Parole d'acteur (Crédit Agricole Martinique-Guyane)
"Le renouvellement des générations constitue un enjeu central pour l'avenir de l'agriculture martiniquaise. La pérennité des filières locales dépend directement de notre capacité à favoriser l'installation de nouveaux exploitants et la transmission des exploitations existantes. Dans ce cadre, la banque peut mettre en avant des solutions dédiées aux JA comme le PTZ Installation Agri, la Convention Nationale des JA."

Dans le domaine agricole, les banques interviennent sur des champs classiques :

PROJET

1. Accompagner le renouvellement des générations agricoles
2. Poursuivre le financement des exploitations agricoles, en complément des dispositifs d'aides publiques (FEADER notamment) : foncier, modernisation des exploitations, irrigation et autres équipements de résilience climatique, projets de diversification agricole.
3. Structurer les filières et accompagner les coopératives et les interprofessions : financement de l'activité, soutien aux outils collectifs de transformation et de commercialisation, y compris en circuit court
4. Accompagner les agriculteurs en difficulté : dispositif AREA, solutions de restructuration adaptées, poursuivre la commercialisation des prêts structurels d'accompagnement garantis par l'État (en 2026), relayer les dispositifs nationaux applicables aux DOM

Mais certaines d'entre elles envisagent des actions innovantes : renforcer l'accompagnement des exploitants (favoriser l'accompagnement comptable et financier des exploitants agricoles? Encourager de nouveaux modèles collectifs comme la création de fermes partagées? Envisager la création d'un fonds dédié à la transmission agricole?).

Parole d'acteur (Crédit Agricole Martinique-Guyane)
"[le Crédit Agricole] est prêt à Soutenir une agriculture plus innovante, plus résiliente et davantage tournée vers les enjeux de demain. À travers des dispositifs comme le Village by CA, la banque peut soutenir les startups agricoles, les projets innovants, l'agriculture connectée, les solutions numériques au service des exploitants ou les projets d'énergie renouvelable appliqués au monde agricole"

Cependant, les professionnels agricoles alertent sur la difficulté croissante à obtenir un financement auprès des banques. Certains agriculteurs y renonceraient.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer suit les encours de crédit[19] du secteur Agriculture et pêche.

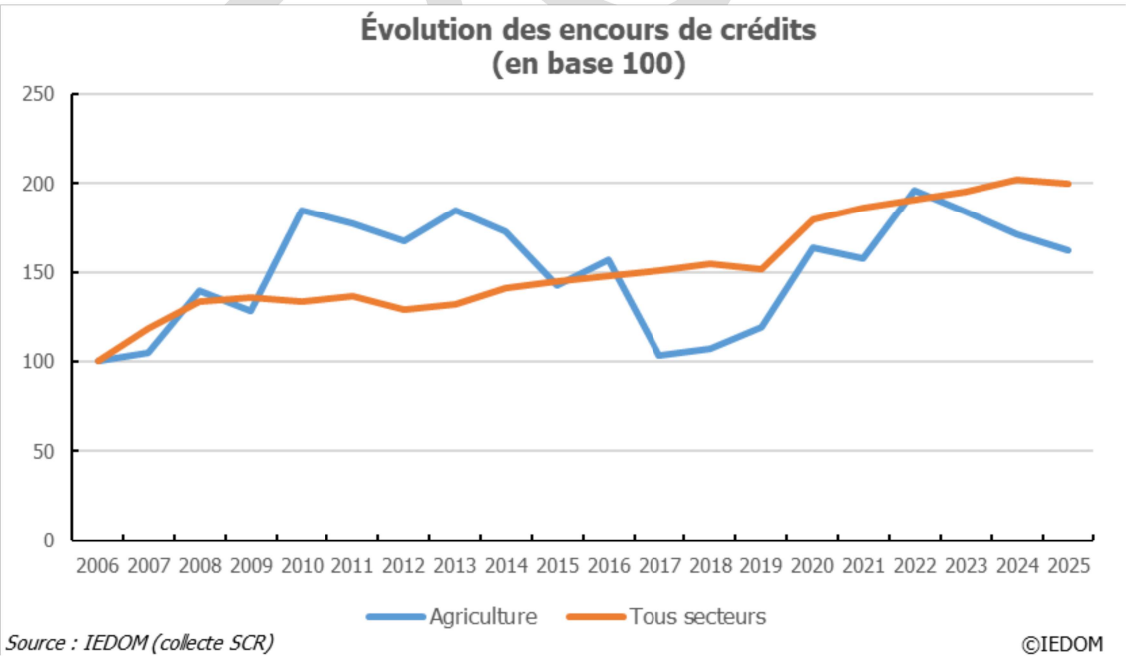

[19] *solde impayé d'un prêt ou d'une ligne de crédit à un instant précis*

Parole d'acteur (IEDOM)
Le secteur Agriculture (y compris pêche) concentre une faible part des encours de crédits hors ménages, soit 1,3 % des crédits en 2025. Sur la période disponible (à partir de 2006), cette part a atteint ses niveaux les plus hauts, soit 2,0 % à 2,2 %, entre 2010 et 2013.
Au cours des 2 dernières décennies, les financements du secteur agricole ont évolué en dents de scie, alors que les financements globaux de la place martiniquaise ont progressé de façon plutôt régulière. S'agissant de la période récente, après un point haut en 2022, les crédits du secteur agricole tendent à diminuer (-17 % en 3 ans).

b) Les fonds européens

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) constitue l'un des principaux leviers de l'Union européenne pour accompagner le développement de l'agriculture et des territoires ruraux. Deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), il soutient la modernisation, la compétitivité, la transition écologique et la résilience des secteurs agricole et forestier à l'échelle régionale.

Pour la période 2023-2027, le FEADER s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN), approuvé par la Commission européenne. Ce plan traduit les priorités européennes en faveur d'une agriculture et d'une gestion durable des forêts, du renouvellement des générations agricoles et de l'accélération de la transition environnementale. Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire assure la gestion nationale du PSN. La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) agit en tant qu'autorité de gestion régionale pour les mesures dites « non surfaciques ». Celles-ci concernent notamment les investissements productifs, la formation, la diversification des activités, ainsi que l'accompagnement de projets innovants dans les filières agricoles et forestières.

En cohérence avec les orientations européennes, la CTM porte une stratégie visant à renforcer la transformation du modèle agricole martiniquais autour de deux priorités majeures :

- ✓ L'autonomie alimentaire, en soutenant le développement d'une production locale capable de répondre aux besoins du territoire ;
- ✓ L'agroécologie, en favorisant des pratiques agricoles durables, adaptées aux enjeux climatiques, environnementaux et territoriaux de la Martinique.

Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement dédiés, le développement de partenariats techniques et financiers, ainsi qu'un soutien renforcé aux porteurs de projets contribuant à l'avenir de l'agriculture martiniquaise.

Cette programmation vise notamment à :

- ✓ Développer les secteurs agricole et forestier en soutenant les investissements, l'innovation et les projets de coopération.

PROJET

- ✓ Préserver l'environnement grâce aux mesures agroenvironnementales et climatiques (API et PRM) favorisant des pratiques durables.
- ✓ Renforcer la dynamique socio-économique des territoires ruraux en accompagnant l'installation des agriculteurs, la création et la reprise d'entreprises, ainsi que le conseil, la formation et le transfert de connaissances.

7. Vers un système alimentaire coordonné ?

Parole d'acteur (CIRAD)
"La performance du système dépend de la qualité des alliances entre acteurs (confiance, transparence, compréhension des contraintes économiques). Et, la trajectoire cible est celle d'un système agroalimentaire coordonné, caractérisé par : une contractualisation pluriannuelle, le partage de la valeur, la transparence des coûts,, des mécanismes d'incitation. Le futur modèle martiniquais sera hybride : Circuits courts (valeur, proximité) + Grande distribution (volume, régularité) + Restauration collective (stabilité de la demande)".

Les acteurs incontournables du plan d'actions du PSA (CTM, DAAF, chambre d'agriculture) auront-ils réellement les moyens de leurs ambitions ?

8. Les indicateurs

Les indicateurs ont été construits par le SISEP et transmis pour avis à la Chambre d'agriculture, à la CTM et aux 2 interprofessions. Ils n'ont pas fait l'objet de remarques à ce jour. Mais le travail pour les affiner va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2026 (et sera réajusté régulièrement).

Cf annexe 3

PROJET